

Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 juin 2021
sous la présidence de M. Jean-François BALAUDÉ

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.711-1 et suivants,
- Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Prend la délibération suivante :

OBJET : Approbation du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2021

Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- ETPT : nombre inchangé par rapport au budget initial 2021

Le montant total des ETPT sur ressources propres s'établit donc pour ce budget rectificatif à **14,40 ETPT**.

- + 9.922 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - . 0 € en personnel ;
 - . - 5.078 € en fonctionnement ;
 - . +15.000 € en investissement.

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à **3.152.081 €**.

- + 14.922 € de crédits de paiements, dont :
 - . 0 € en personnel ;
 - . - 78 € en fonctionnement ;
 - . + 15.000 € en investissement.

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à **3.244.321 €**.

- + 219.000 € de prévisions de recettes.

Le montant total des prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à **2.935.342 €**.

- + 204.078 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif.

Le solde budgétaire (déficitaire) est donc porté après ce budget rectificatif à **- 308.979 €**.

Article 2 :

Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- + 204.078 € de variation de trésorerie (portant la variation totale à - 308.979 €)
- + 78 € de résultat patrimonial (portant le résultat total à - 44.334 €)
- + 78 € de capacité d'autofinancement (portant la CAF totale à 352.861 €)
- + 204.078 € de variation du fonds de roulement (portant la variation totale à - 308.979 €)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents ou représentés.

Membres en exercice : 27
Quorum de présence : 14
Votes exprimés : 26
Dont :
Pour : 26
Contre : /
Abstentions : /

La présente délibération sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 28 juin 2021

Le président du Conseil d'Administration

M. Jean-François BALAUDÉ



La directrice

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

